

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2008

Assistaient à la séance : Mme Colombe Brossel, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, M. Didier Bertrand, M. Pierre Bortolussi, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M. Bernard Gaudillère, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Hélène Macé de Lépinay, M. Thibault Bouard, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Xavier Ousset, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Prévost-Marcilhacy.

Excusés : Mme Dominique Alba, Mme Hélène Bidard, Mme Karen Bowie, Mme Anne-Marie Châtelet, Mme Françoise Dubost, Mme Mireille Grubert, M. Jean-Paul Philippon

La séance est ouverte à 9h30 par Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

Depuis le mois de juillet 2008, la Commission du Vieux Paris se réunit tous les 15 jours, alternativement en séance plénière ou en délégation permanente. Chaque compte-rendu intègre donc les dossiers présentés en commission plénière et dans la délégation permanente qui l'a précédée.

ORDRE DU JOUR:

Communication : A propos de la Villa des Arts (15, rue Hégésippe Moreau, 75018), les ateliers d'artistes à Paris, par P. Girman, architecte

Affaires diverses : suivi du projet d'aménagement de l'Hôtel Dodun

Dossiers retenus pour une présentation en commission plénière:

- 79-79bis, rue Madame, Paris 6^e
- 85-85A, rue de Sèvres, Paris 6^e
- 16, bd Montmartre, Paris 9^e
- 23, rue de La Rochefoucauld, Paris 9^e
- 8, bd Victor, Paris 15^e
- 18, rue Alfred Dehodencq, Paris 16^e
- 39, avenue des Sycomores, Paris 16^e
- 8, passage Kracher, Paris 18^e

Dossiers examinés par la Délégation Permanente du 13 novembre 2008

- 11 rue du Cygne, Paris 1^{er}
- 74 quai des Orfèvres, Paris 1^{er}
- rue Halévy / rue Chaussée d'Antin / rue Meyerbeer, Paris 9^e
- 32 rue du Faubourg Saint Martin, Paris 10^e
- 232 rue de Charenton / 3-5 ruelle de la Planchette, Paris 12^e
- 75 rue des Vignes, Paris 16^e

Faisabilités examinées par la Délégation Permanente du 13 novembre 2008

- 5 rue Suger, Paris 6^e
- 97 boulevard Saint Michel, Paris 6^e
- 25 rue Saint Ferdinand, Paris 17^e
- 22 rue Burcq, Paris 18^e

Suivi de vœu : le projet d'aménagement de l'Hôtel Dodun, 21 rue de Richelieu, Paris 1^{er}

Dans le prolongement du vœu adopté par la Commission du Vieux Paris le 28 octobre 2008, une réunion s'est tenue le 25 novembre au DHAAP en présence de Jean-François Cabestan, qui avait été mandaté par la commission pour discuter du projet avec l'architecte.

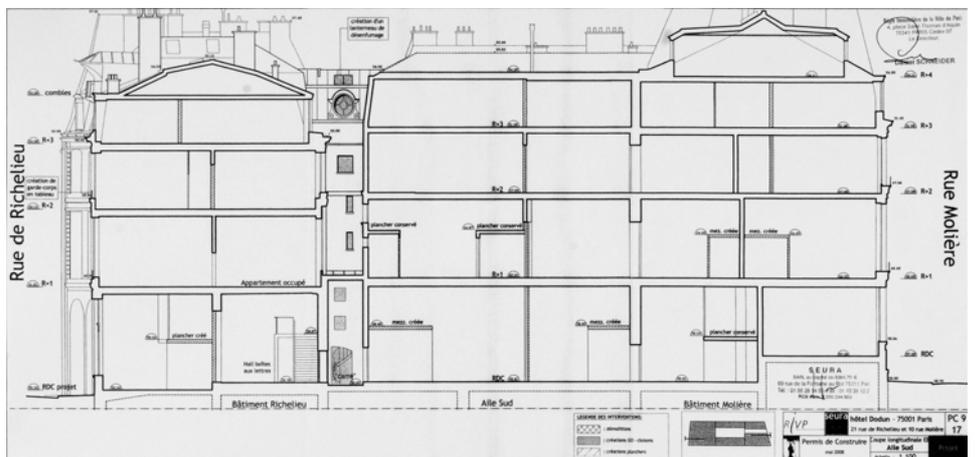
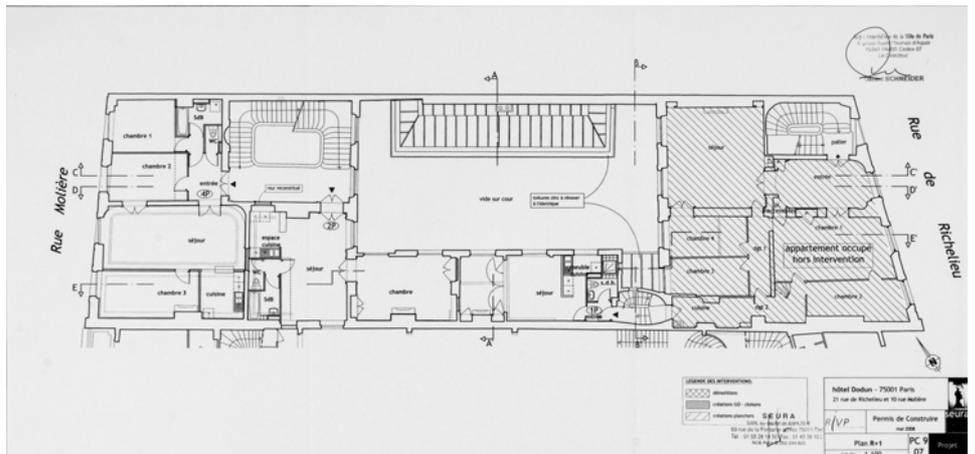
Lors de cette réunion a été présenté le dispositif de « boîtes dans la boîte » qui doit permettre l'installation de studios dans les espaces de l'Hôtel Dodun en limitant au minimum les interventions sur le bâti.

Jean-François Cabestan a confirmé en séance que l'installation de studios lui semblait compatible avec la conservation des espaces actuels et que le dispositif proposé permettait de respecter le bâti existant. Il souligne la capacité distributive exceptionnelle des bâtiments. Il indique qu'au regard des documents présentés, aucune pièce présentant un intérêt patrimonial ne sera divisée ou cloisonnée. Il précise qu'avec la mise en œuvre de ce projet, la densité de population dans cet immeuble sera finalement la même que sous l'Ancien Régime, soit une cinquantaine de personnes.

Jean-François Legaret indique qu'il avait conclu des précédents échanges en Commission sur ce dossier qu'il existait une inadéquation entre l'objet et le programme de logement social envisagé. Il insiste sur la nécessaire réversibilité des aménagements.

Paul Chemetov souligne les risques de détérioration liés aux empochements qui seront créés pour la réalisation de mezzanines.

L'architecte s'est engagé à produire une notice explicative décrivant le dispositif envisagé, qui sera transmise à la Commission du Vieux Paris.



79 - 79bis, rue Madame, Paris 6^e Surélévation de la maison Gillot

79-79bis rue Madame, Paris 6^e

Demande d'autorisation d'urbanisme :

PC 075 006 08 V 0045

Pétitionnaire : M. RICHARD Marc

SCI DU 79 RUE MADAME

SHON à démolir : 79 m² SHON créée : 170 m²

Surface Totale : 347 m²

Date de dépôt : 30/09/2008

"Réhabilitation d'un bâtiment de 3 étages, à usage de bureau et d'habitation avec surélévation d'un niveau et création de toitures-terrasses, d'un patio à rez-de-chaussée, modification des baies sur cour, extension du sous-sol, redistribution intérieure avec permutation des affectations (3 logements créés), construction de mezzanines dans le volume des 2^e et 3^e étages, création d'un ascenseur et restauration des façades."

PROTECTIONS: Le bâtiment est protégé par la Ville de Paris.

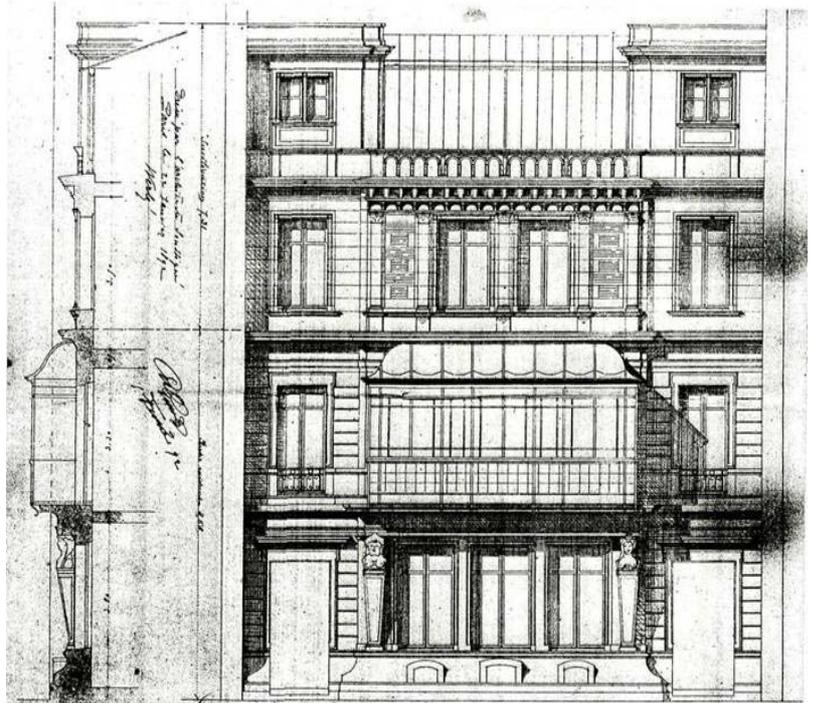
Motivation : « Immeuble de rapport construit en 1892 par l'architecte Félix Werlé pour M. Gillot. Ce petit immeuble, dont le plan de façade reprend certaines dispositions de l'hôtel particulier, présente au premier étage un remarquable bow-window-loggia à armature métallique soutenu par deux cariatides. Balcon du troisième étage en pierre de taille avec sa corniche. »

PRESENTATION: Construit pour la famille Gillot - célèbre imprimeur d'art ayant travaillé notamment pour Samuel Bing et Eugène Grasset - ce petit immeuble abritait à la fois l'habitation familiale sur rue, et l'imprimerie Gillot sur l'aile en retour côté cour.

Sa construction semble s'être faite en plusieurs campagnes : une construction remontant aux années 1860-70, puis deux campagnes de travaux du même architecte Félix Werlé: en 1887 pour une construction, peut-être sur cour, puis en 1892 pour la surélévation du corps de bâtiment sur rue (dessin ci-contre).

A l'intérieur se trouvait tout un mobilier dessiné pour les Gillot par le graphiste, ornemaniste, décorateur et designer, Eugène Grasset. Les pièces maîtresses de ce mobilier ont été données au musée des Arts Décoratifs. Restent sur place un plafond à caissons et trois grands vitraux.

Les travaux portent sur la création d'un ascenseur, la démolition d'une partie du local sur cour, et la surélévation de l'ensemble. Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs variantes à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Direction de l'Urbanisme.



RESOLUTION :

La Commission du Vieux Paris a émis le vœu que soit recherchée une implantation alternative de l'ascenseur, plus respectueuse de l'intégrité de ce bâtiment protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme.

Elle a recommandé que toutes les précautions soient prises pour que la nouvelle surélévation projetée respecte l'écriture du bâtiment et s'insère avec harmonie et discrétion dans son environnement urbain, au carrefour de la rue d'Assas et de la rue Madame.

Enfin la Commission du Vieux Paris a recommandé la préservation de ce qui reste des décors d'Eugène Grasset (vitraux et moulures de plafond).



Ci-dessous : Etat Existant



*Ci-dessous : Projet au 27 novembre 2008
Image : Atelier Arcos*



85A rue de Sèvres, Paris 6^e

Immeuble de rapport, hôtel particulier

Implantation d'un ascenseur

85A rue de Sèvres, Paris 6^e

Demande d'autorisation d'urbanisme :

DP 075 006 08 V 0358

Pétitionnaire : M. BATISSE Julien - CABINET DAUCHET

Date de dépôt : 22/09/2008

"Création d'un ascenseur reliant le rez-de-chaussée au 3^e étage au centre d'une cage d'escalier avec modification ponctuelle de la toiture et démolition partielle de planchers à rez-de-chaussée et 3^e étage."

PROTECTIONS: Bâtiment protégé par la Ville de Paris.

Motivation : « Bâtiment sur rue de la fin du XVIII^e siècle ou début XIX^e face à l'ancien hôpital Laënnec, traversé par un porche donnant sur la cour pavée d'un hôtel particulier. Jardin en fond de parcelle. Ensemble néoclassique d'une grande cohérence. On reconnaît encore les portes des écuries au rez-de-chaussée des ailes. Travaux récents. Voeu de la commission demandant la préservation du bâtiment lors de la séance du 14 janvier 1997. »

PRESENTATION: La parcelle est constituée d'un bâtiment sur rue avec deux ailes en retour, et d'un hôtel particulier en fond de cour, où la distribution se situe de part et d'autre du bâtiment: d'une part, un escalier XVIII^e siècle, à large vide central, d'autre part un autre escalier XVIII^e, plus étroit, dont la dernière volée est plus récente (XIX^e siècle).

Est en question la démolition de la dernière volée de cet escalier, ainsi que l'empiètement du vide de la cage d'escalier, pour y installer un ascenseur.



RESOLUTION :

La Commission du Vieux Paris a recommandé qu'un complément d'étude soit réalisé concernant l'implantation de l'ascenseur projeté, de manière à réduire au minimum l'impact de son installation sur l'intégrité des deux escaliers du bâtiment en fond de parcelle.

Légende : la cour du 85A, rue de Sèvres. Au fond, corps de bâtiment XVIII^e siècle, dont l'escalier principal sera conservé mais dont l'escalier « secondaire », aussi ancien que le premier, serait menacé



16, boulevard Montmartre, Paris 9^e Hôtel de Mercy-Argenteau, restructuration lourde

16, boulevard Montmartre, Paris 9^e

Demande d'autorisation d'urbanisme:
PC 075 009 08 V 0037

Pétitionnaire: M. HAYE Olivier - GECINA

SHON à démolir : 1056 m²

SHON créée : 171 m² ST : 1395 m²

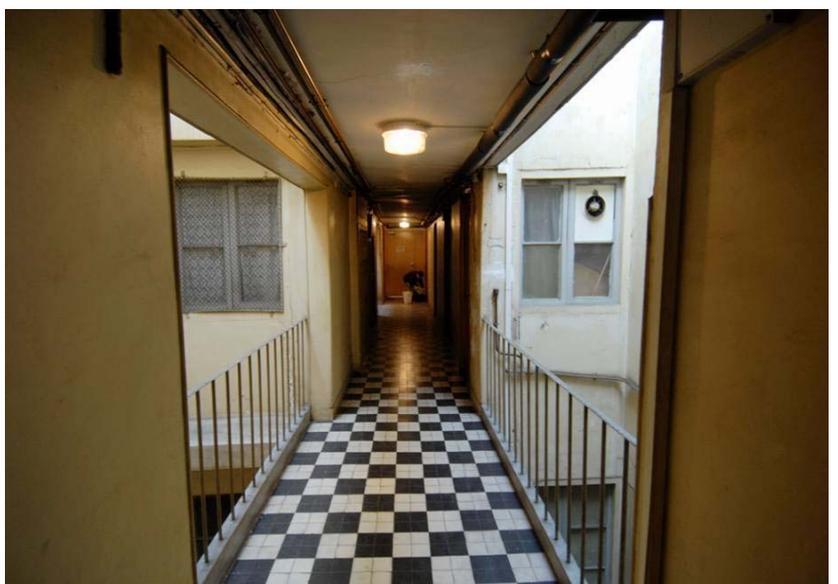
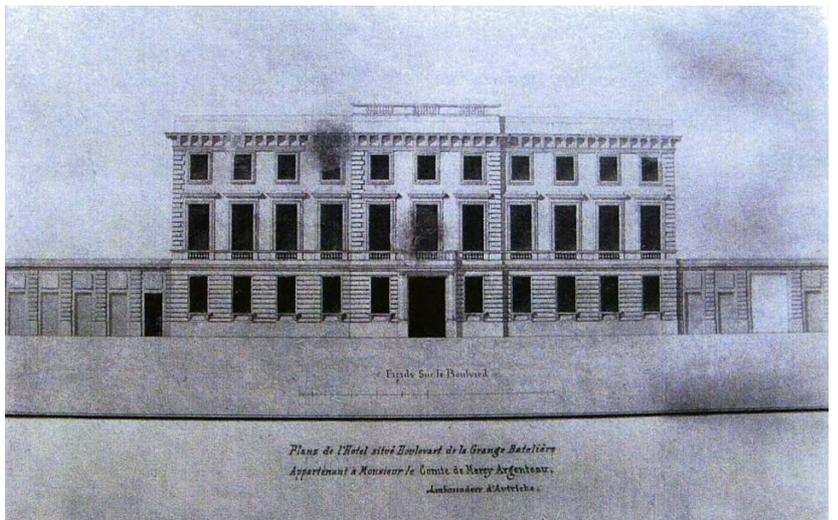
Date de dépôt : 16/09/2008

"Démolitions partielles de planchers, escaliers, murs porteurs, parties de la façade et toiture du bâtiment sur cour en vue de la restructuration d'un bâtiment de 6 étages sur un niveau de sous-sol avec permutation des destinations d'habitation (22 logements créés), de commerce et de bureau, construction de planchers, restitution d'une cour, ravalement de l'ensemble des façades, dépose de la terrasse fermée avec création d'une nouvelle façade à rez-de-chaussée sur le boulevard, réfection de la couverture, remplacement et création de châssis et lucarnes et restauration des deux salons inscrits au 1^{er} étage."

PROTECTIONS: Le bâtiment est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 11 avril 1958. La protection porte sur le salon, la salle à manger, et le décor intérieur, la décoration du XVIII^e siècle du grand salon carré et décor sculpté du XIX^e de l'ancienne salle à manger au premier étage.

Il est également protégé par la Ville de Paris au titre du PLU.

Motivation : « Immeuble de rapport néoclassique constitué d'un ancien hôtel construit en 1778 par Firmin Perlin et occupé par le comte Florimont de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche à Paris de 1783 à 1790. Il s'agit de l'une des premières maisons apparues sur le boulevard. La composition d'origine se lit encore sur la longue façade composée de onze travées et qui ne comportait, avant surélévation, qu'un bel étage et un étage carré. Les trois travées centrales s'avancent légèrement en avant-corps. L'hôtel conserve un vestibule monumental, un bel escalier, et au premier étage un salon XVIII^e et une ancienne salle à manger sculptée réalisée par Charles Garnier en 1890 (ces deux derniers éléments sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1958). Ensemble bâti remarquable s'inscrivant dans les séquences historiques des grands boulevards parisiens. »



PRESENTATION Hôtel particulier d'époque Louis XVI, de l'architecte Firmin Perlin, pour un propriétaire qui en cède la jouissance au comte de Mercy-Argenteau. Ordonnance majestueuse. Bâtiment tout en longueur, onze travées sur rue, prolongées par des murs de terrasse et de clôture. L'hôtel change de main dès la Révolution et se trouve alors amputé d'une partie de son jardin et de ses communs par détachement parcellaire.

Sous la Restauration, la partie principale, déjà augmentée d'ailes en retour le long des mitoyens, est surélevée de trois étages supplémentaires, pour devenir un vaste immeuble de rapport. Pour ne pas casser l'enfilade des grands salons de l'étage noble, dévolu à un cercle mondain, la distribution des étages supérieurs se fait par deux escaliers aux deux extrémités de la parcelle, reliés à chaque étage par de longues coursives éclairées zénithalement par un système de puits de lumière. Cette distribution horizontale originale, qui enjambe le bel étage, permet un découpage en appartements de tailles différentes à chaque étage. D'où la particularité de cet immeuble mixte : usage commercial au rez-de-chaussée, usage mondain au bel étage, usage domestique au-dessus, avec des logements de taille très variée, assurant une stratification sociale impossible dans la plupart des immeubles haussmanniens.

Fin XIX^e, les salons du bel étage sont augmentés d'une vaste salle des fêtes enjambant la cour. Le décor en a été attribué à Charles Garnier, dans la mesure où les plan du permis de construire sont signés par l'architecte Fernoux.

Le projet de restructuration, très respectueux des parties réputées patrimoniales, ne permet toutefois pas de conserver dans toute son intégrité la distribution très originale de cet édifice.

La qualité de cet édifice, 'extraordinaire originalité de sa distribution sont soulignés par les membres de la Commission

RESOLUTION : La Commission du Vieux Paris a émis un vœu demandant que soit recherchée une solution permettant de conserver les puits de lumière garantissant un éclairage naturel de toutes les coursives de distribution des étages supérieurs.

La Commission émet également un vœu en faveur de la conservation des deux oriels situés sur cour.



23, rue de La Rochefoucauld, Paris 9^e Façade rideau d'un immeuble des années 1950

23, rue de La Rochefoucauld, Paris 9^e

Demande d'autorisation d'urbanisme:

PC 075 009 08 V 0024

Pétitionnaire : M. GERAUD François

Association Elan Retrouvé

SHON créée : 311 m² ST : 834 m²

Hauteur du projet : 8 m

Date de dépôt : 18/07/2008 (complément reçu le 22 septembre 2008).

"Construction d'un bâtiment d'un étage sur un niveau de sous-sol à usage de restaurant et de salle d'activités artistiques, modifications partielles d'aspect extérieur des façades des bâtiments A, B et C et démolition d'un local technique en toiture-terrasse du bâtiment B."

PROTECTIONS : Aucune

PRESENTATION : L'association l'Elan retrouvé ayant acquis peu après la Seconde Guerre Mondiale un hôtel particulier du 9^e arrondissement, fut contrainte dix ans plus tard d'envisager son agrandissement sous la forme d'un « immeuble placard » plaqué contre l'un des murs mitoyens.

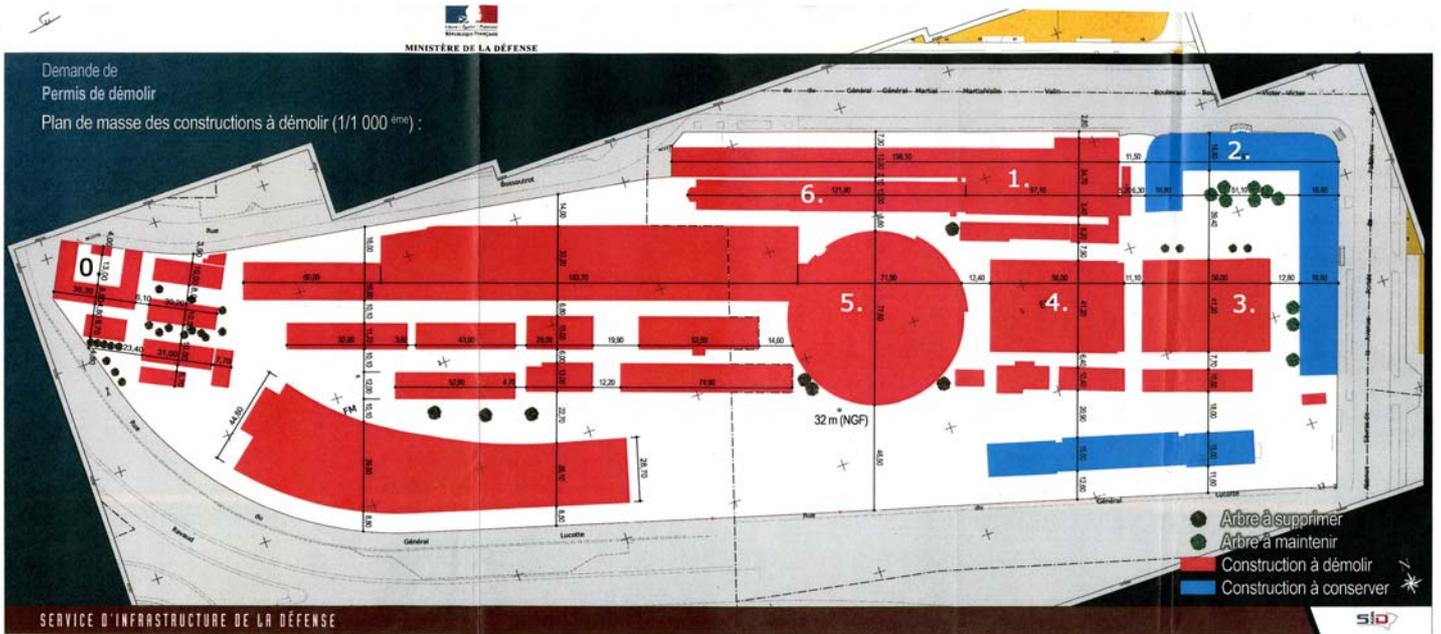
Cet immeuble signé par Paul Aynès, architecte spécialisé dans les programmes psychiatriques, présente l'une des plus intéressantes façades rideau des années 1950, composée d'une structure métallique extérieure et d'un panneautage incluant des éléments de polychromie.

Le projet a pour but de revoir le système de climatisation en supprimant le bloc thermique actuellement posé sur la toiture, au profit d'un système de double paroi ventilée.

Quoique cette façade ait été remise à neuf dans les années 1990, elle présente assez d'intérêt pour que soit demandée l'étude d'une solution alternative.

RESOLUTION : La Commission du Vieux Paris a émis un vœu demandant que le projet de rénovation, destiné à améliorer le confort thermique du bâtiment, respecte sans la masquer la remarquable façade sur cour réalisée par l'architecte Paul Aynes dans les années 1950.



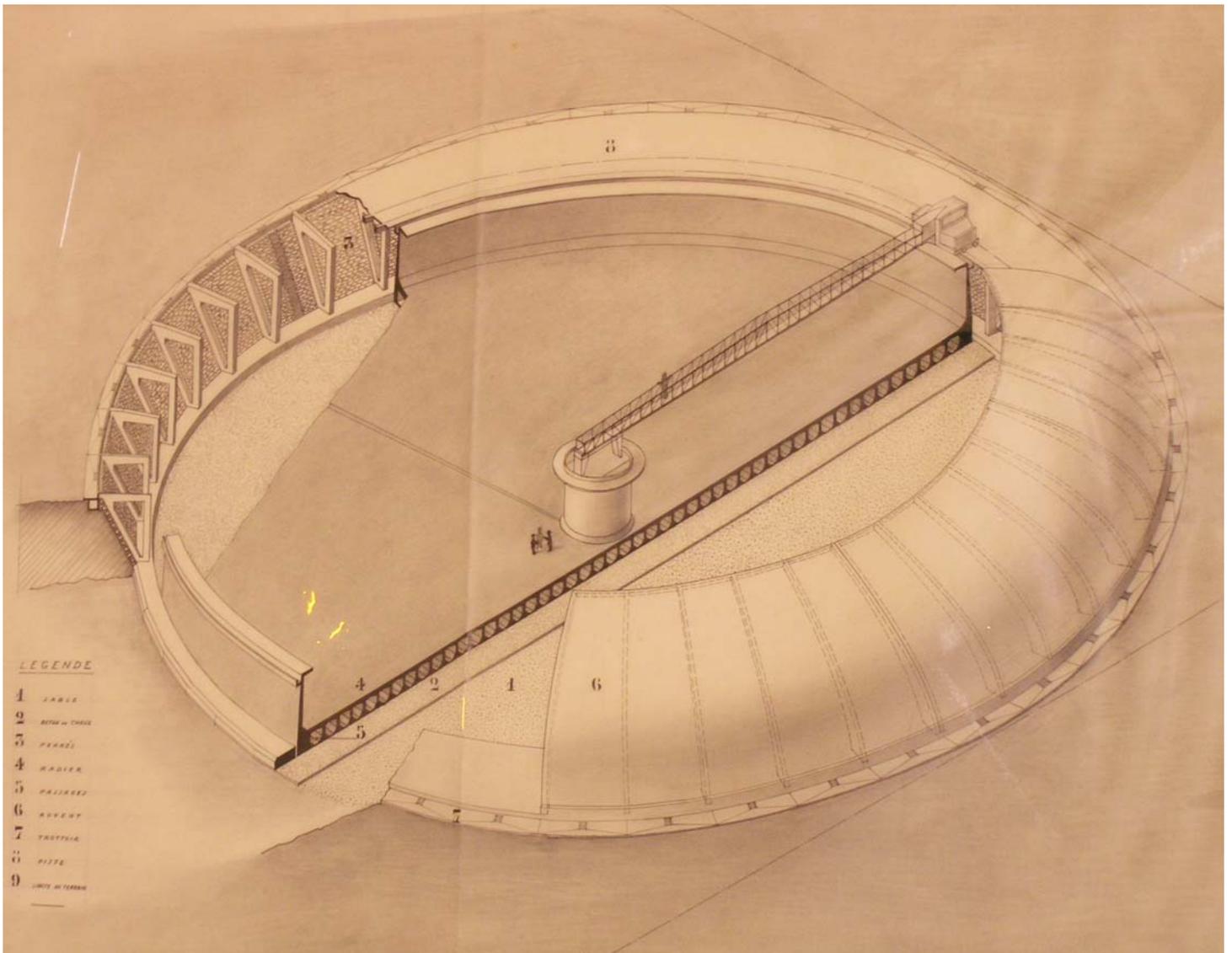


Ci-dessus, plan masse du site:

- 0 - Caserne d'octroi (1860)
- 1 - Atelier et bassin des carènes (1906)
- 2 - Immeuble des Services Techniques des Constructions Navales (Frères Perret, 1929-1932)
- 3 - Laboratoire de résistance des matériaux (Frères Perret 1935)
- 4 - Laboratoire d'hydrodynamique, cuve à houle et cuve à mouvement (Frères Perret 1935)
- 5 - Bassin de giration (Frères Perret 1938-42)
- 6 - Bureaux (Frères Perret)

En rouge, les bâtiments à démolir, en bleu, les bâtiments conservés

Ci-dessous : Plan ancien du bassin de giration (Archives de l'Institut Français d'Architecture)



Au début des années vingt, le projet de désaffectation de l'enceinte fortifiée et de réaménagement des terrains libérés voit l'attribution à la Marine nationale du bastion 69, un site qu'elle occupait déjà partiellement puisqu'un premier bassin d'essais des carènes y avait été édifié dès 1906. Il s'agissait d'un bassin de 160 m de long abrité sous une structure de béton armé implantée en bordure du boulevard Victor. La Marine nationale confie alors aux frères Perret ses projets d'aménagement du site. Les architectes feront plusieurs hypothèses d'aménagement, ajustant les programmes et les plans au gré des demandes, envisageant des immeubles de logements de fonction finalement abandonnés, et construiront en définitive, de 1928 à 1956, une série d'édifices techniques : bureaux et ateliers de dessin en façade sur le boulevard, mais aussi deux grands laboratoires de thermodynamique et de résistance des matériaux, ainsi que plusieurs bassins d'essais, dont le très fameux bassin de giration.

Au moment où il reçoit cette très importante commande, Perret est en mal de reconnaissance. Il a déjà conçu et réalisé toutes sortes d'édifices dont le caractère particulièrement novateur lui a valu les honneurs de la presse et une notoriété internationale. Mais sa participation à l'entreprise familiale de maçonnerie l'a tenu écarté de la nouvelle déontologie de la profession et de cette commande publique sans laquelle il n'est de carrière prestigieuse en France. Avec la Marine nationale, Auguste Perret tient enfin sa première commande publique, et sa revanche : quand bien même le programme n'était que technique, il n'aura de cesse de faire de ces projets les manifestes de la nouvelle architecture du béton armé qu'il prône. D'où l'importance des études consacrées à cet ensemble, dont témoigne le très grand nombre de dessins conservés dans son fonds d'archives à l'Institut français d'architecture (2000 dessins).

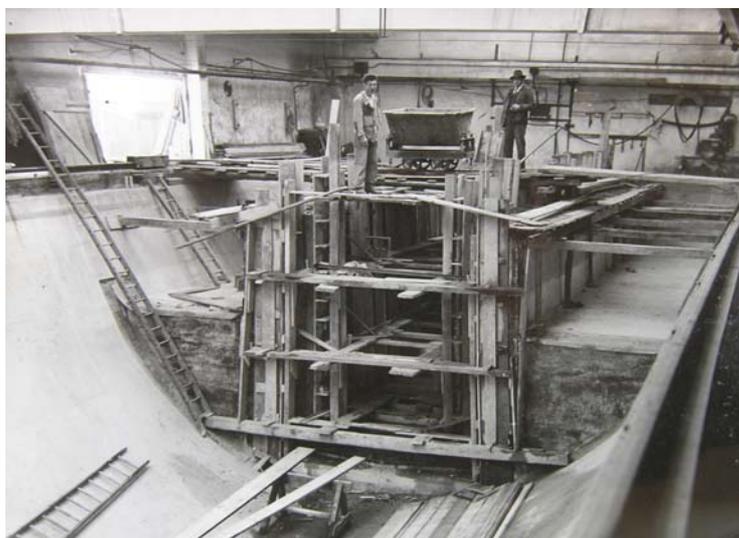
Au moment où ils ont été livrés, les premiers bâtiments de la Marine nationale ont connu un immense retentissement, partout salués comme des chefs d'œuvre de l'architecture française du XX^e siècle, conjuguant un matériau nouveau, le béton armé, aux principes de solidité, de pérennité et de beauté du classicisme.

Le parti de la démolition totale a été retenu par le Ministère de la Défense a priori, pour faciliter les procédures de la maîtrise d'ouvrage, sans qu'ait été envisagée un seul instant la valeur patrimoniale de l'ensemble. Or ce site à caractère industriel est unique en France.

L'architecture d'Auguste Perret est un modèle d'architecture durable : parfaitement construite, intelligemment conçue, elle est faite pour accueillir bien d'autres destinations que la destination d'origine. C'est ainsi que les deux bâtiments de laboratoires de la Marine nationale ont d'ores et déjà été convertis en bureaux. Rien n'empêche donc de les conserver et de les prolonger dans ce nouvel usage puisque le Ministère de la Défense compte implanter sur le terrain une immense cité administrative.



Ci-dessous : Photos de chantier et plan ancien des laboratoires du site Balard (Archives de l'Institut Français d'Architecture)



Le projet du Ministère de la Défense prévoit en effet sur ce site l'installation d'un «Pentagone français» regroupant quelque 5000 personnes. La demande en cours porte sur la démolition de tous les bâtiments du site, soit au moins cinq bâtiments d'Auguste Perret, dont le fameux bassin de giration. Seul serait conservé celui qui est protégé par l'Etat, à l'angle du boulevard Victor (photo et dessin page précédente).

Le projet sur ce site ne sera présenté qu'en 2009-2010, à l'issue d'une procédure de partenariat public-privé, sans recours à un concours d'architecture.

DISCUSSION : Lors du débat qui suit la présentation du dossier, les membres de la Commission ont unanimement reconnu l'insuffisance de l'actuelle protection patrimoniale.

Les experts ont rappelé l'inscription de la Ville du Havre au patrimoine mondial de l'Unesco et la reconnaissance internationale croissante de l'œuvre de Perret. Ils ont souligné le caractère exceptionnel du bassin de giration, pour lequel des demandes de protection ont déjà été faites depuis une dizaine d'années, sans succès.

Ils attirent l'attention, au-delà du caractère exceptionnel de ces grands bassins d'essais, sur l'intérêt que représente le site lui-même pour la mémoire industrielle et militaire de Paris.

Ils font valoir le caractère durable des édifices d'Auguste Perret, dont le mode constructif est conçu pour répondre à tous les usages possibles.

Plusieurs membres de la Commission considèrent que c'est la totalité du site, dans son ensemble et dans sa cohérence, qui est intéressante.

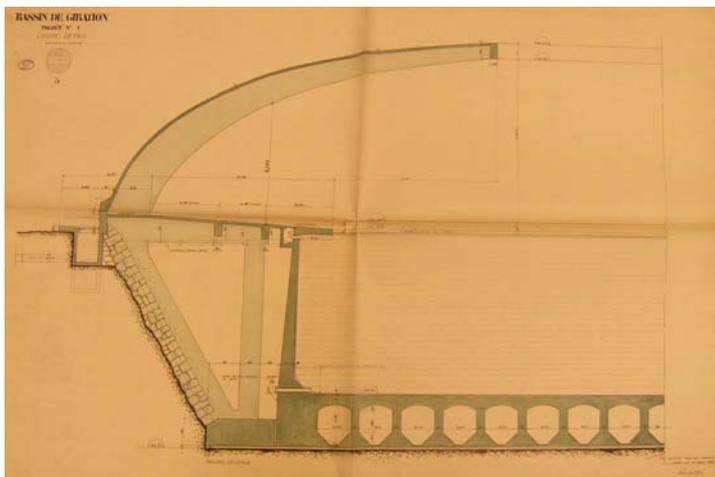
Il est proposé d'assortir les protestations de la Commission d'une demande d'extension de la protection patrimoniale du site.

Les membres de la Commission émettent le souhait d'en savoir davantage sur le parti pris urbain du projet à venir.

RESOLUTION : La Commission du Vieux Paris a émis une protestation unanime contre le projet de démolition, sur le site des services techniques des constructions navales de la marine nationale, de la quasi-totalité des bâtiments construits par les architectes Auguste et Gustave Perret, y compris le bassin de giration, ouvrage unique en son genre.

Une analyse complète des bâtiments existants dans leur capacité de transformation et d'adaptation devra être réalisée avant tout projet.

La Commission a également émis un vœu pour l'extension de la protection au titre des Monuments Historiques aux bâtiments qui ne sont pas concernés par l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire du 7 décembre 1965.



Ci-dessus, de haut en bas :

Vue aérienne du bassin de giration

Vue intérieure du bassin

Vue en coupe du bassin de giration (Archives de l'Institut Français d'Architecture)

18, rue Alfred Dehodencq, Paris 16e
Hôtel Reichenbach, Jean-Charles Moreux architecte
Demande de démolition totale

18, rue Alfred Dehodencq, 9, rue André Pascal,
Paris 16^e

Demande d'autorisation d'urbanisme :

PC 075 016 08 P 0066

Pétitionnaire: ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

SHON à démolir : 2082 m²

SHON créée : 3282 m²

Date de dépôt : 21/10/2008

"Construction d'un bâtiment de 2 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage d'habitation, avec démolition d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée, 1 et 2 étages sur sous-sol."

PROTECTION

Secteur maisons et villas SL 16-21 16-244

Espace vert protégé

ANTERIORITE : Lors de la séance du 3 avril 2007, un vœu a été émis en faveur d'une inscription du bâtiment sur la liste supplémentaire des bâtiments à protéger dans le PLU pour cet hôtel particulier, construit en 1930 pour Bernard Reichenbach par l'architecte, décorateur et paysagiste Jean-Charles Moreux, en collaboration avec Bolette Natanson.

La commission avait également émis un vœu en faveur d'une étude historique et patrimoniale en vue d'une restauration attentive et de la remise en valeur de cet exceptionnel ensemble de style «moderne-classique» caractéristique de ce quartier de Paris.

PRESENTATION : Hôtel particulier réalisé par Jean-Charles Moreux (1889-1956) pour un administrateur de sociétés, Bernard Reichenbach (père du cinéaste). Construit entre 1929 et 1932, au moment où la crise économique fait sentir ses premiers effets, ce bâtiment marque l'abandon, par l'architecte, de la veine puriste et cubiste qui avait occupé sa jeunesse, au profit d'un nouveau classicisme dont il ne se départira plus. Pour cet hôtel, Moreux avait également conçu tout un mobilier original.

L'édifice a été endommagé par un incendie, les intérieurs sont très dégradés. Toutefois, l'état des structures permettrait d'envisager une restauration.

Bibliographie: Susan Day, *Jean-Charles Moreux, architecte décorateur paysagiste*, Paris, Institut Français d'architecture, éditions Norma, 1999, nombreuses photos et dessins d'époque.

RESOLUTION : La Commission du Vieux Paris a émis de vives protestations contre le projet de démolition de l'Hôtel Reichenbach, construit en 1930-32 par l'architecte Jean-Charles Moreux.

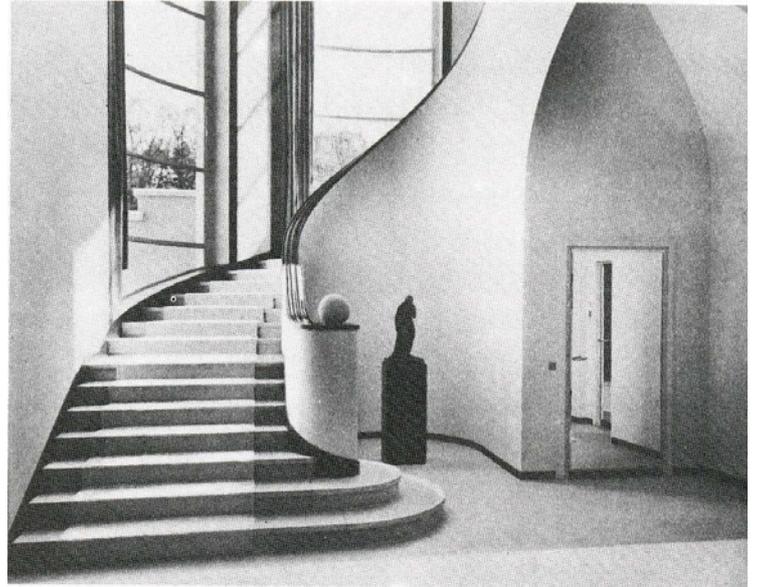
La Commission a également émis le vœu que ce bâtiment, dont la demande de protection au titre du PLU est en cours d'examen, fasse l'objet d'une restauration soignée.



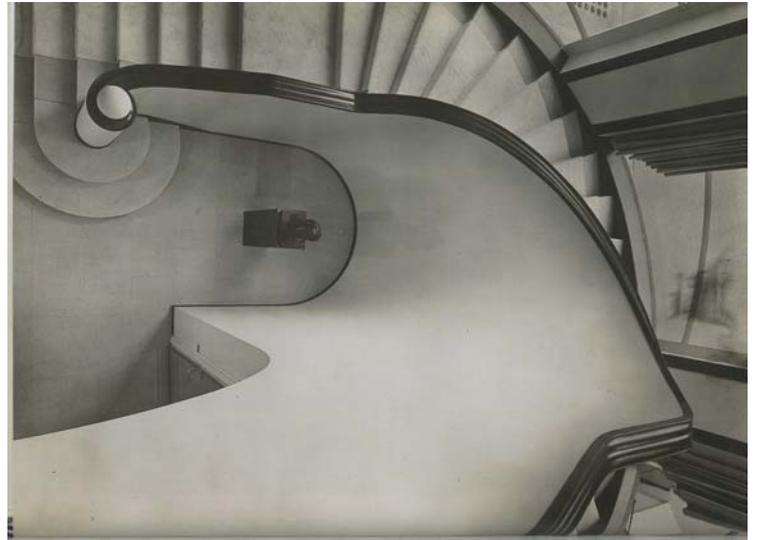
Etat existant



Projet au 27 novembre 2008



*A droite et ci-dessus : photos noir et blanc anciennes
Ci-dessous : photo en couleurs de l'état actuel*



39 avenue des Sycomores, Paris 16^e Restructuration lourde d'une villa des années 1950

39, avenue des Sycomores, 61-63, bd de Montmorency, Paris 16^e

Demande d'autorisation d'urbanisme:
PC 075 016 08 V 0057

Pétitionnaire : Mme FREY Céline

SA COMPAGNIE FINANCIÈRE FREY

Date de dépôt : 12/09/2008

SHON démolie : 61 m²

SHON créée : 61 m²

"Réhabilitation d'une maison individuelle d'un étage sur un niveau de sous-sol avec démolition et reconstruction du plancher du 1^{er} étage et de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures et ravalement des façades."

PROTECTIONS : aucune

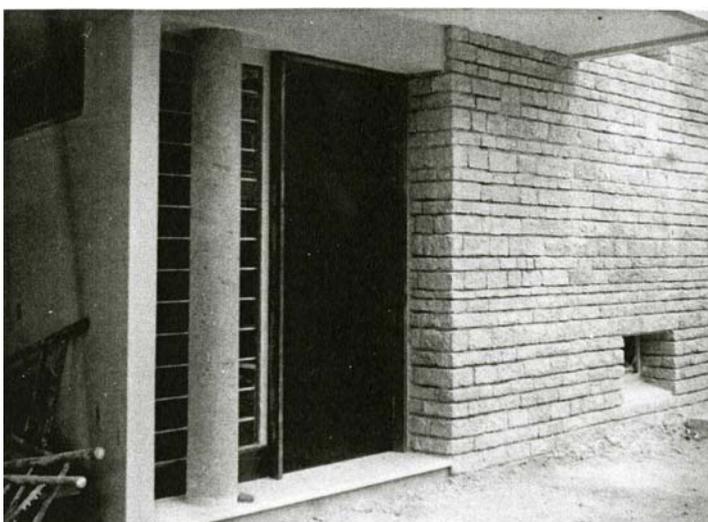
PRESENTATION: Construite au début des années 1950 par un jeune architecte pour sa famille, la maison de la villa Montmorency est conçue en niveaux décalés et partiellement posées sur pilotis. Dans une enveloppe modeste et une surface très limitée, cette villa présentait une qualité de plan et de détails constructifs assez remarquable.

Le dossier présenté visait à régulariser des travaux déjà effectués sans autorisation. Les menuiseries sont déposées, le sol du premier étage et la toiture ont été supprimés et entièrement refaits. Le nouveau plancher a rendu possible la suppression d'un poteau sur toute sa hauteur. De même, le nouveau toit a permis de s'affranchir de la partie supérieure d'un second poteau.



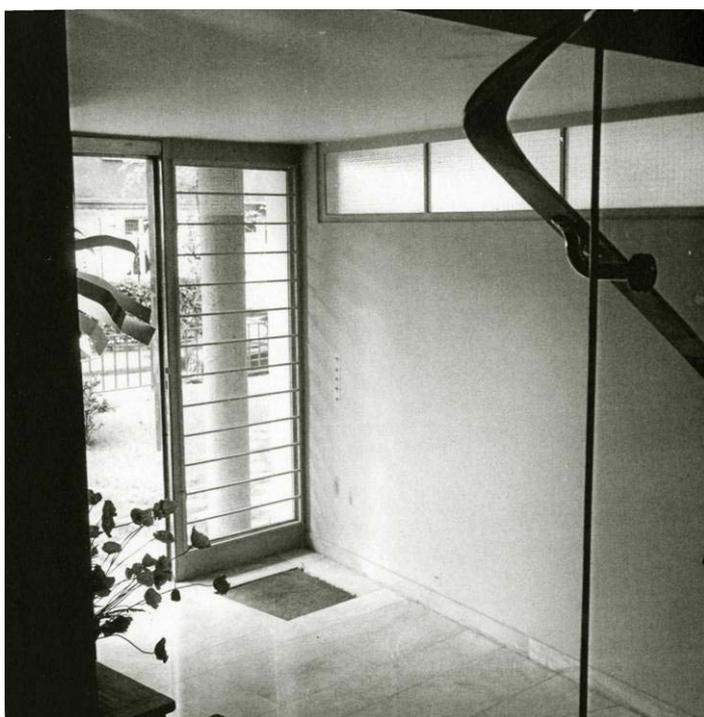
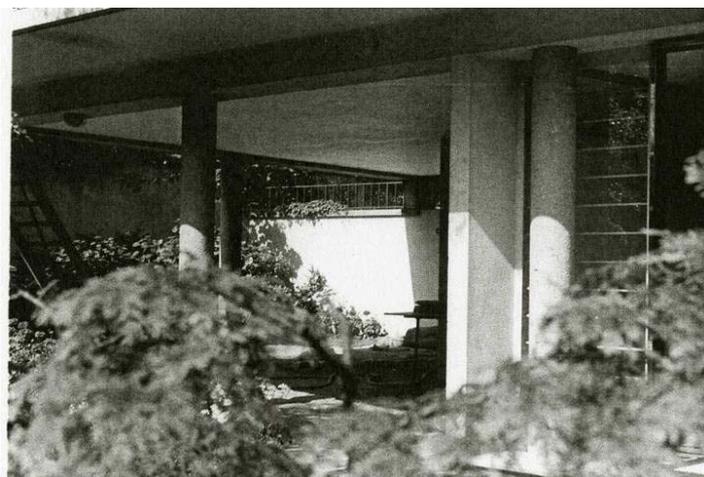
Entrée Habitation individuelle, sur fond mur de séparation, avec garage surmonté de pergole

Photos d'époque en noir et blanc communiquées par l'agence Béchu.



RESOLUTION : La Commission du Vieux Paris a émis de vives protestations contre les démolitions réalisées sans autorisation, qui ont entraîné l'altération des structures de cette villa construite dans les années 1950 par l'architecte Antony Béchu.

La Commission a également exprimé son opposition à la régularisation des démolitions effectuées et demandé la restitution à l'état d'origine.



8-10-12, passage Kracher, Paris 18^e Démolition totale

8-10-12, passage Kracher, Paris 18^e

Demande d'autorisation d'urbanisme:

PD 075 018 08 V 0009

Pétitionnaire : Mme LEGER Sylviane

SEM S.I.E.M.P.

Date de dépôt : 18/09/2008

"Démolition de l'ensemble des bâtiments à l'exception du porche (élément particulier protégé)."

PROTECTIONS

Le bâtiment lui-même n'est pas protégé par le Plan Local d'Urbanisme, en revanche le porche est protégé au titre du PLU en qualité d'Elément Particulier Protégé (EPP) :

Protection de l'ensemble du porche (linteau, assise et montant).

PRESENTATION : La demande porte sur la démolition de l'ensemble du bâti situé au 10 et 12, ensemble datant du XIX^e siècle. Au 8, se trouvent les ruines d'un immeuble démoli depuis un certain nombre d'années, excepté le porche en pierre de taille, élément particulier protégé au PLU, que le projet prévoit de déplacer d'environ 1m50 pour l'intégrer, dans l'axe du hall futur, à la grille de clôture de l'ensemble.

Cependant, le mauvais état de la pierre et le caractère lacunaire de l'élément, font douter de la pertinence d'une telle opération.

RESOLUTION :

La Commission du Vieux Paris a émis une recommandation en faveur de la levée de la protection du porche au titre du PLU, en qualité d'élément particulier protégé, compte tenu du mauvais état de la pierre et du caractère lacunaire de cet élément.



Dossiers examinés par la Délégation Permanente du 13 novembre 2008

11-13, rue du Cygne, 26, rue Pierre Lescot, Paris 1^{er} Restructuration d'un hôtel de tourisme

11-13, rue du Cygne, 26, rue Pierre Lescot, Paris 1^{er}

Demande d'autorisation d'urbanisme :

PC 075 001 08 V 0037

Pétitionnaire : M. THIERY Frédéric

SHON à démolir : 38 m²

SHON créée : 37 m²

Date de dépôt : 23/09/2008

« Restructuration d'un bâtiment de 6 et 7 étages à usage d'hôtel avec démolition des escaliers et ascenseurs, de plancher à rez-de-chaussée, de murs porteurs et façades sur cour à tous les niveaux, création d'un ascenseur en façade sur courette et d'un escalier reliant le sous-sol au 6^e étage, changement partiel de destination à rez-de-chaussée d'un local à usage d'hôtel en commerce (bar), création de châssis de désenfumage, réfection de la couverture, ravalement des façades, remplacement des garde-corps et menuiseries extérieures sur rue et cour. »

PROTECTION :

Aucune

PRESENTATION :

Maisons de souches anciennes (XVII^e, rectifiées XIX^e et XX^e)
Démolitions importantes sur ces deux parcelles situées en plein coeur du centre historique. La rénovation de cet hôtel en "hôtel de charme" conduit au remembrement des deux parcelles, et à la refonte du système de distribution. Démolition des deux escaliers anciens (un escalier XVII^e-XVIII^e siècle, un escalier XIX^e siècle), et démolition probable de tous les planchers anciens, qui accusent une forte pente.

Le ravalement proposé entraînerait la suppression des faux pans de bois en style néo-gothique ajoutés au début du XX^e siècle à la façade du 11 rue du Cygne. Ce décor présente l'avantage d'habiller le mur mitoyen rendu apparent par le recul d'alignement.

Une étude historique pourrait utilement éclairer les choix du maître d'ouvrage.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 13 novembre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu en faveur de la conservation du décor de colombage pittoresque réalisé au début du XX^e siècle sur la façade et de l'escalier le plus ancien, datant au moins du XVIII^e siècle.



29, rue Henri Robert, 74, quai des Orfèvres, Paris 1^{er} Immeuble de la place Dauphine Travaux amorcés sans autorisation

29, rue Henri Robert, 74, quai des Orfèvres, Paris 1^{er}
Demande d'autorisation d'urbanisme :
PC 075 001 08 V 0038
Pétitionnaire: METON Michel - SARL ATLANTISSE
Date de dépôt : 06/10/2008

Réfection partielle de la toiture, de la couverture et de
2 lucarnes sur rue.

PROTECTIONS

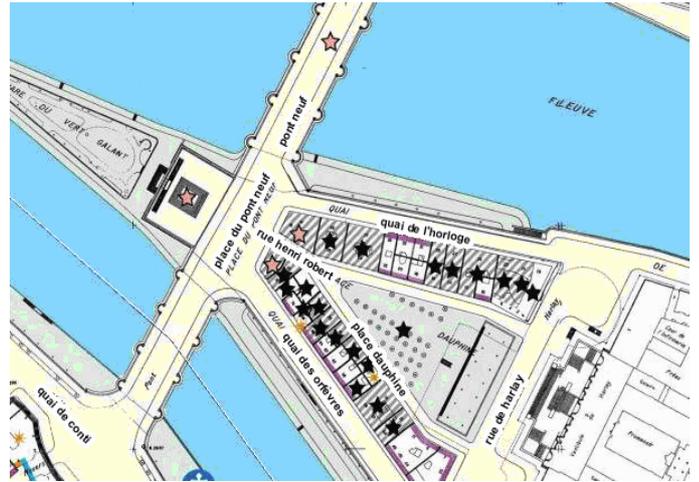
Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. La protection porte sur les façades et toitures. L'inscription par arrêté date du 20 septembre 1950.

Le bâtiment est protégé par la Ville de Paris.

Motivation : « ancien lotissement de la place Dauphine, sur l'île de la Cité. Voulu par Henri IV et édifée sur des terrains lui appartenant, la place Dauphine est édifée à partir de 1607 suivant un plan d'ensemble dont l'attribution n'est pas certaine. Sa réalisation est l'oeuvre du premier président du parlement Achille de Harlay. Le projet établi sous la direction du grand voyer du roi, le duc de Sully, se compose de trois bandes de maisons entourant le triangle de la place composant un ensemble de 12 lots, 23 parcelles et 45 maisons. Les actes de vente précisent le cahier des charges et notamment l'ordonnancement des façades arrêtés par le roi. De nombreuses dénaturations ont altéré la place, notamment avec la démolition en 1857, puis 1872, des maisons situées rue de Harlay consécutives à l'agrandissement du palais de Justice par Joseph-Louis Duc. »

PRESENTATION La demande concerne la réfection dite « à l'identique » de la toiture d'un immeuble de l'île de la Cité, construit au début du XVII^e siècle et surélevé au XVIII^e. Les travaux, déjà entamés, seraient la conséquence « directe » du chantier de rénovation du duplex situé aux deux derniers niveaux, puisque l'ensemble de la charpente aurait été mise à nu dans le cadre de la réfection de l'isolation. Si des consolidations paraissent nécessaires, il est néanmoins question côté Seine de la démolition-reconstruction de deux pans de toiture, des lucarnes, avec le changement des tuiles, déclarées poreuses et non conformes. Compte tenu de la valeur historique du bâtiment, qui appartient à l'ensemble de la place Dauphine, et pour éviter toute surélévation intempestive, de telles modifications nécessitent une attention particulière.

Il est proposé d'attirer l'attention du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine (SDAP) de Paris sur cette opération.



12-14, rue Halévy, Paris 9^e Îlot aux abords de l'Opéra Changement de fonction de trois parcelles de cet îlot

12-14, rue Halévy, 5-9, rue de la Chaussée d'Antin,
2-4, rue Meyerbeer, Paris 9^e

Demande d'autorisation d'urbanisme : PC 075 009 08 V 0036

Pétitionnaire : M. CORDONCILLO Alberto - SCI PLACE HALEVY

SHON à démolir : 813 m² SHON créée : 309 m²

ST : 1229 m²

Date de dépôt : 11/09/2008

« Démolitions partielles à tous les niveaux de planchers, murs porteurs, escaliers secondaires, de parties de façades et toiture, décaissement du 2^e sous-sol en vue de la restructuration avec changement de destination de locaux à usage de bureau en hôtel de tourisme et commerce, suppression de la loge de gardien, construction d'une mezzanine dans le volume de l'entresol, fermeture de trémies, ravalement de l'ensemble des façades sur rues et cours avec modification d'aspect extérieur d'un bâtiment de 5 étages sur deux niveaux de sous-sol ».

PROTECTIONS

L'immeuble est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 30 décembre 1977.

ANTERIORITE

Plusieurs demandes de démolition ont été recensées en 1992, 1995, 1996, 1998, et 2006 sur cette parcelle en quête d'un nouveau propriétaire et d'un nouvel usage.

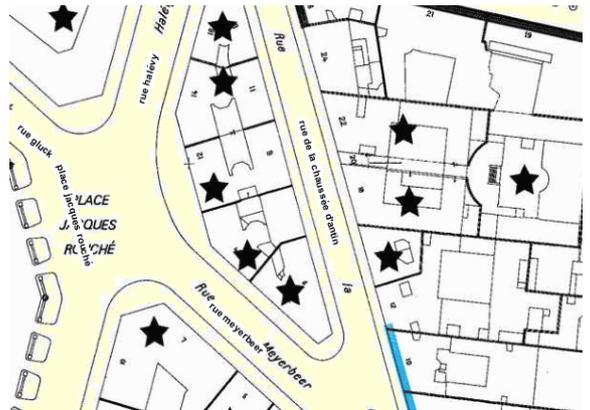
Séance du 23 mai 2006 : Vœu en faveur d'une intervention moins destructrice et plus respectueuse des différentes campagnes d'intervention afin de valoriser la richesse historique de cet ensemble de bâtiments.

Séance du 13 juillet 2006 : Approbation du nouveau projet conservant la cour intérieure de l'immeuble.

PRESENTATION : Il s'agit de la réunion de trois des cinq parcelles d'un îlot à architecture ordonnancée des abords de l'Opéra, dont les façades furent dessinées pour servir d'écrin au futur monument.

Construit entre 1865 et 1867, le présent îlot était occupé par des boutiques de luxe et une brasserie en rez-de-chaussée et entresol, des appartements aux étages supérieurs. Au cours du XX^e siècle, les immeubles de tout le quartier passèrent aux mains de compagnies immobilières et les appartements furent convertis en bureaux. L'îlot a déjà fait l'objet d'un premier projet de restructuration particulièrement destructeur, en 2006. Le nouveau projet, qui prévoit l'installation d'une enseigne de matériel informatique et d'un hôtel de luxe, s'adapte mieux à l'existant. La reconversion de l'ancienne agence bancaire se fait maintenant avec un minimum de destructions : les principaux escaliers et galeries sont conservés, l'ordonnancement du rez-de-chaussée est rétablie, cependant les grilles de l'agence bancaire seront retirées côté rue de la Chaussée d'Antin.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 13 novembre 2008 sous la présidence de Mme Colombe Brossel, a émis une recommandation en faveur du maintien à leur emplacement d'origine des cheminées monumentales qui ornent les appartements destinés à devenir des chambres d'hôtel ou des suites. Elle a également émis une recommandation en faveur de la préservation des mosaïques des espaces d'accès à l'ancienne salle des coffres située en sous-sol.





*Ci-dessus : la façade principale, rue Halévy
Ci-contre : éléments d'architecture intérieure
A droite, en bas : exemples de mosaïque*



32, rue du Faubourg Saint Martin, Paris 10^e Atelier industriel en fond de parcelle Création d'un patio

32, rue du Faubourg Saint Martin, Paris 10^e

Demande d'autorisation d'urbanisme :

PC 075 010 08 V 0030

Pétitionnaire : M. VASSOR Philippe - BAIGNAS SAS

Date de dépôt : 26/09/2008

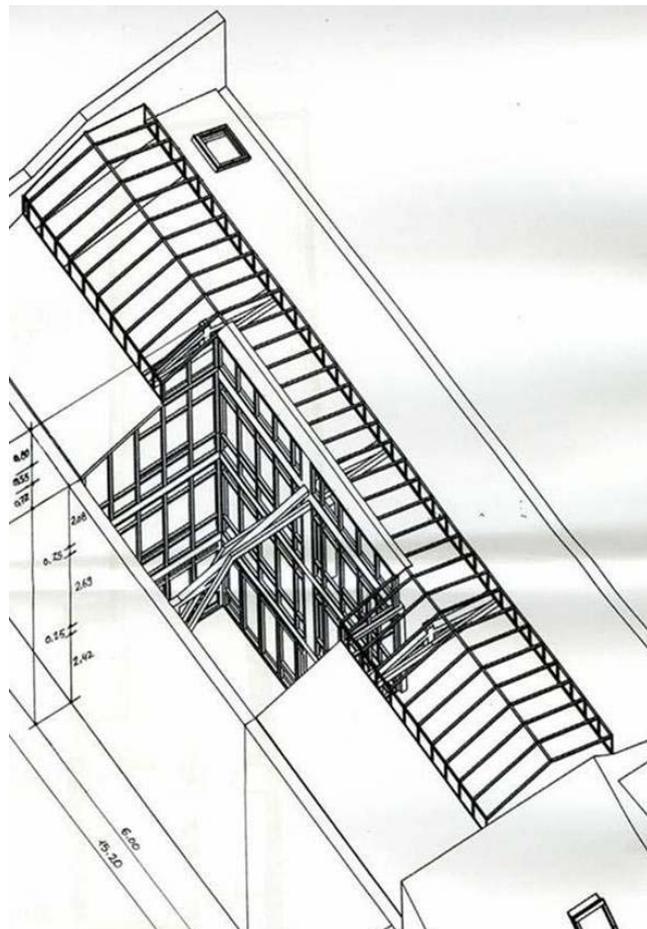
Travaux en vue du changement de destination d'un bâtiment sur cour de 2 étages, d'artisanat en habitation (1 logement créé) avec fermeture de trémies, démolition partielle de planchers aux 1^{er} et 2^e étages et d'une partie de la toiture et création de trois façades intérieures autour d'un patio.

PROTECTION : Aucune

PRESENTATION : L'atelier industriel qui fait l'objet de la demande se situe comme souvent pour ce type de programme, en fond de parcelle. Il s'agit d'une structure en bois (Trois fermes à entrain retroussé et arbalétriers moisés) avec en partie centrale de la couverture et sur toute la longueur, un lanterneau. Initialement constitué d'un seul volume, il a été fractionné dans sa hauteur par la construction de deux plancher lors d'une première campagne de travaux, en 1987. Si le dernier niveau bénéficie ainsi d'un éclairage zénithal, les deux premiers restent sombres. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre d'un projet de requalification avec changement d'affectation, le projet propose une démolition partielle du bâtiment. Il s'agit de créer une cour privative au milieu de l'atelier pour rendre possible un usage d'habitation aux deux premiers niveaux. Si la première version du projet ne tenait pas compte de la structure originale, la nouvelle semble plus respectueuse de l'existant.

Il conviendra néanmoins de rester vigilant quant à la réalisation même des travaux, puisque ceux-ci comprennent également la réfection du lanterneau et la mise en place d'un double-vitrage pour répondre aux normes de confort des usagers.

La Délégation Permanente accepte cette nouvelle proposition.



232, rue de Charenton, 3-5, ruelle de la Planchette, Paris 12^e Démolition totale: hangars, maison, et ateliers

232, rue de Charenton, 3-5, ruelle de la Planchette,
Paris 12^e

Demande d'autorisation d'urbanisme :

PC 075 012 08 V 0028

Pétitionnaire : Mme HIVERNAUD Danièle - SEMIDEP

SHON à démolir : 1056 m²

SHON créée : 2436 m²

Surface Totale : 719 m²

Hauteur du projet : 20 m

Date de dépôt : 24/09/2008

« Construction d'un bâtiment de 5 étages et combles sur 2 niveaux de sous-sol à usage de foyer d'accueil médicalisé (23 chambres créées) suite à la démolition d'un ensemble de bâtiments à usage d'artisanat et d'habitation. »

PROTECTION : aucune

PRESENTATION La démolition concerne une parcelle réservée par le PLU à une opération de logement social. Seul fait exception un immeuble sur rue faisant angle avec la rue de Charenton, dont l'acquisition n'a pu encore être finalisée.

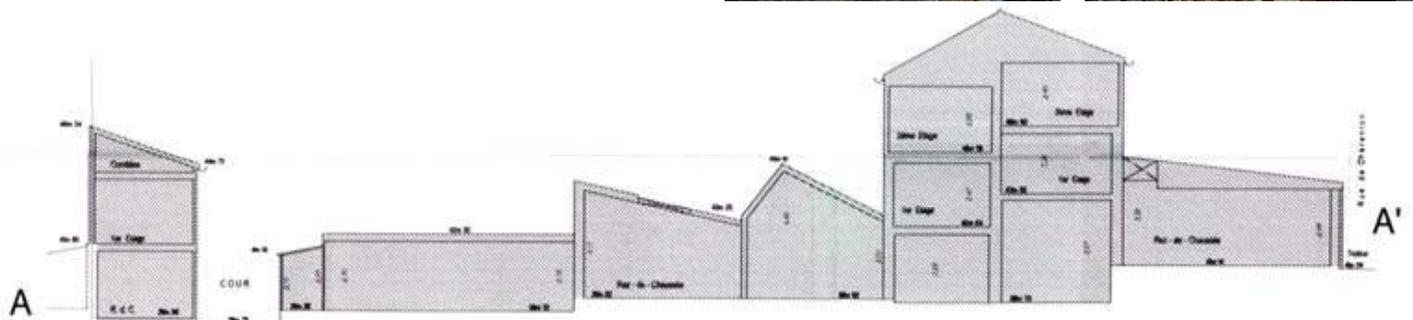
Densifiée au cours du temps, la parcelle est aujourd'hui saturée de bâtiments : immeubles d'habitation, hangars de type industriel, petites annexes de type écuries...

On note la présence de deux escaliers anciens à limons de bois et garde-corps en fer forgés (probablement XVIII^e siècle) dans l'immeuble ancien.

Au centre de la parcelle se trouve une ancienne imprimerie dont les structures hétérogènes témoignent de campagnes successives (métal, charpente en pin et sheds etc...).

Le corps de logis adossé en fond de parcelle, comportant une lucarne à fronton, est entièrement muré et inaccessible.

Après discussion sur la conservation éventuelle de la petite maison de deux étages sur rue (photo du haut) et la qualité architecturale du projet à venir, la Délégation Permanente accepte cette démolition totale.



75, rue des Vignes, Paris 16^e

Hôtel particulier - ancien village de Passy

Surélévation, restructuration et modification de façades

75, rue des Vignes, Paris 16^e

Demande d'autorisation d'urbanisme :

PC 075 016 08 V 0035

Pétitionnaire : M. BIGLARZADEH Aria

SHON à démolir : 45 m² SHON créée : 72 m²

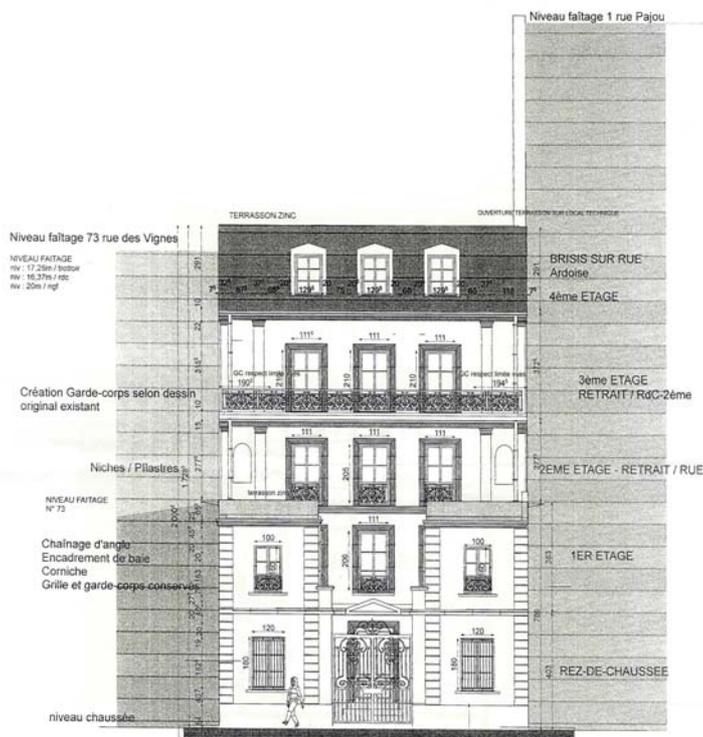
Date de dépôt : 09/06/2008

« Restructuration d'un bâtiment de 1 et 3 étages et combles à usage de commerce avec changement de destination en habitation (un logement créé), démolition de l'escalier, des 3^e étage, combles et toiture, d'une partie de façade, planchers et murs à tous les niveaux, surélévation de 2 étages, extension du sous-sol sous la cour, création d'un ascenseur et modification des façades sur rue et cour. »

PROTECTION : Aucune

PRESENTATION L'ensemble est constitué d'un corps de bâtiment relié à la rue par deux pavillons situés de part et d'autre d'une cour pavée. La façade laisse supposer plusieurs campagnes de construction : un premier bâtiment d'un étage, surélevé d'un niveau, auquel est venu s'ajouter, fin XIX^e, un atelier à double hauteur (1897, Charles Blanche architecte). Un premier projet de surélévation, examiné en mars 2008 dans le cadre d'une étude de faisabilité, n'a pas été jugé acceptable. Une deuxième version a été présentée en septembre 2008 et a fait l'objet d'une nouvelle résolution. En effet, celui-ci prévoyait non seulement la surélévation du bâtiment, destiné à devenir une habitation unifamiliale, mais aussi la réécriture de cette villa suburbaine en immeuble cossu pourvu de tous les attributs décoratifs du luxe. La dernière version du projet est revenue à plus de sobriété, et conserve intacts les façades des deux premiers niveaux. Les modifications restent cependant importantes.

Cette ultime version, plus sobre, est acceptée par la Délégation Permanente.



5, rue Suger, Paris 6^e Création d'une toiture terrasse

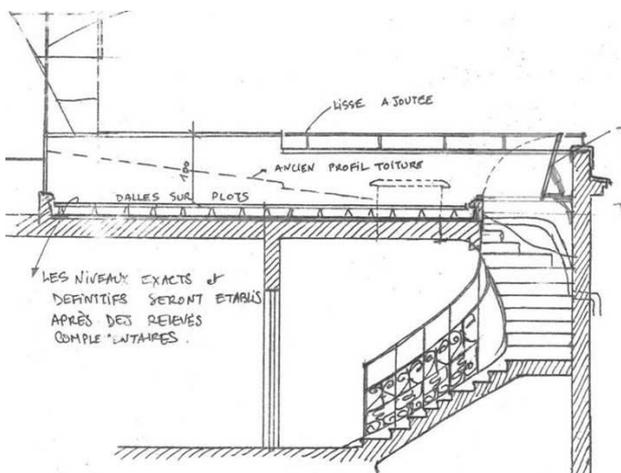
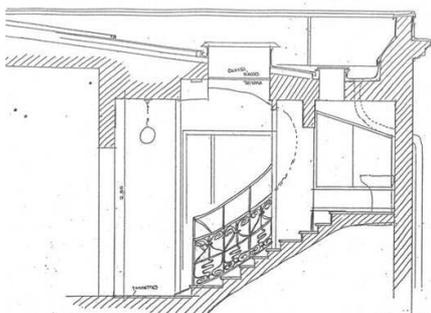
PROTECTIONS

Les bâtiment est protégé au titre du PLU de Paris.
Motivation : « Maison du XVII^e siècle faisant partie d'une série cohérente. Appuis de fenêtre en fer forgé de style Régence et Louis XVI conservés sur rue. Porte cochère remarquable en anse de panier présentant un encadrement de pierre appareillées et des vantaux en bois conservés. Sur cour, bâtiment du XVIII^e (Hillairet)-caves remarquables (aux n° 3 et 5), restaurées, ancienne crypte de la chapelle du Collège de Boissy (selon Rochegude et Hillairet). Deux escaliers XVII^e l'un à limon à culs-de-lampe, l'autre à rampe en fer forgé. Edifice référencé dans l'ouvrage de Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, éd. Hazan, Paris, 1991. »

PRESENTATION : La demande d'intervention porte sur l'aile située en fond de cour, pourvue d'un escalier ovale fin XVII^e siècle avec garde corps en fer forgé. Il s'agit de remplacer la toiture existante, qui serait en mauvais état et occasionnerait des fuites, par une petite toiture terrasse, accessible depuis l'escalier existant par l'intermédiaire d'une trappe escamotable vitrée.

Afin que cette terrasse ne soit pas visible depuis l'espace public, il est proposé une surélévation d'environ 35 cm du mur, avec une bande de rive en zinc.

La proposition est acceptée par la Délégation Permanente.



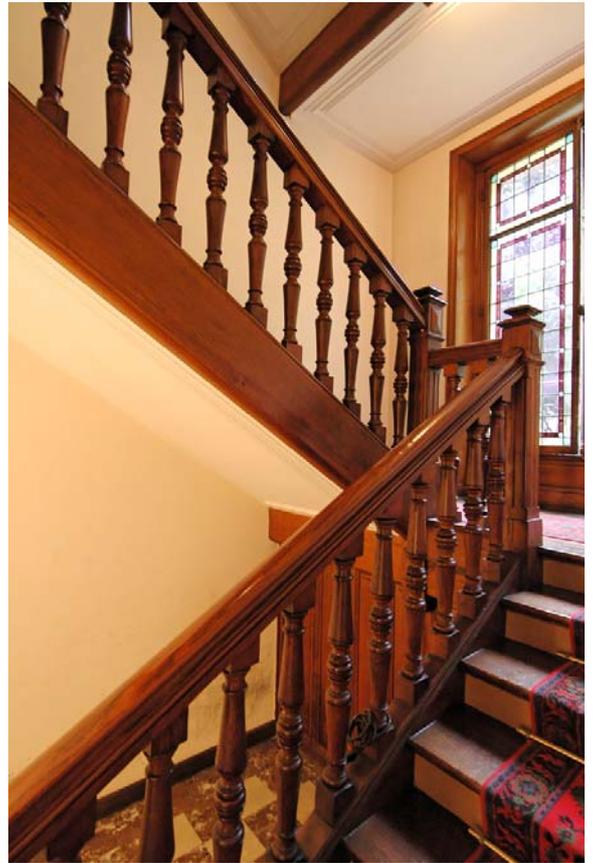
97, boulevard Saint Michel, Paris 6^e Immeuble de rapport Protection de l'escalier principal

PROTECTION aucune

PRESENTATION : Il s'agit d'un immeuble construit en 1894 par l'architecte A. Millot. L'immeuble a la forme d'un U avec cour ouverte côté boulevard. Il est doté d'un bel escalier principal dans l'axe de la composition et deux escaliers de service aux angles du U. Un ascenseur a été installé dans chacun des escaliers de service, desservant ainsi la totalité des appartements et chambres de service de l'immeuble, mais par le côté cuisine. Un des copropriétaires demande aujourd'hui l'installation d'un troisième ascenseur qui altérerait profondément cet escalier en bois à balustres décorés et doté de vitraux.

Le propriétaire à l'origine de la demande de faisabilité souhaite que la Commission du Vieux Paris se prononce contre le projet d'installation de ce troisième ascenseur, afin d'appuyer le refus de la majorité des autres copropriétaires.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a émis un voeu contre le projet d'ascenseur qui porterait atteinte à l'intégrité du bel escalier principal en bois à balustres décorés de cet immeuble de rapport post-haussmannien.



25, rue Saint Ferdinand, Paris 17^e demande de démolition et de densification de la parcelle

PROTECTION : aucune

PRESENTATION : Il s'agit d'un hôtel particulier construit en 1863 par l'architecte Charles Blanc. La parcelle semble avoir été beaucoup plus grande à l'origine, et aurait hébergé une entreprise de vente de bois. Une partie du terrain aurait été vendue dans les années 60, pour un programme de HLM. Le petit hôtel particulier sur rue, qui n'a pu être visité, abrite actuellement un cabinet d'avocats, et posséderait encore décors et escalier d'origine. Les anciens communs organisés en U, en fond de parcelle, sont partiellement occupés par des logements.

La demande, très en amont (le promoteur n'ayant pas encore fait de proposition d'achat), concerne les démolitions envisagées.

Deux options : soit la démolition de l'hôtel particulier et une construction dans la « bande E » (sur 20m d'épaisseur depuis l'alignement); soit la démolition des communs, et l'adossement d'un immeuble le long de l'héberge de droite.

La Délégation Permanente charge la Direction de l'Urbanisme d'étudier de manière plus approfondie ce que permet le règlement d'urbanisme en fond de parcelle.



22, rue Burcq, Paris 18^e

Privatisation du porche d'une copropriété et démolition d'un escalier

PROTECTIONS

Le bâtiment est protégé au titre du PLU de Paris.

Motivation : « Maison du XIX^e siècle sur jardin haute d'un étage carré sur rez-de-chaussée, couronnée d'une corniche à modillons et percée de fenêtres surmontées alternativement triangulaires et curvilignes. »

PRESENTATION : Cette maison, datée de 1853, faisait partie d'un vaste ensemble industriel appartenant à un artisan serrurier réputé. Il reste de cette fabrique la maison d'habitation, l'hôtel particulier avec son jardin avant, ainsi qu'un certain nombre d'adjonctions plus tardives.

La maison est en copropriété, et l'un des copropriétaires souhaite s'agrandir en achetant la partie basse d'une de ces adjonctions, pour la transformer : il envisage la fermeture du porche, la modification des percements à rez-de-chaussée et la démolition de la partie basse de l'escalier.

RESOLUTION :

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a émis le vœu que le projet de restructuration et d'extension qui prévoit la fermeture d'un porche soit revu afin de respecter davantage la façade existante de ce bâtiment protégé au titre du PLU.

